

# FICHE TECHNIQUE

## « *Les ZelliBulles* » *Spectacle de danse en bulles*

**Nombre de personnages disponibles : 3**

**Regisseur : 1** (obligatoire).

**Durée d'intervention :** passages de 10 à 15 mns en courte déambulation et/ou en fixe. 2 passages chorégraphiés différents pouvant être répétés. Nombre de passages à déterminer selon l'événement.

**Temps de préparation :** 1h30

**Espace Gonflage :** Le gonflage des bulles doit se faire à l'abri des regards du public. Pour cela, 2 solutions :

- Nous apportons un barnum de 3x6 mètres. Prévoir implantation directement sur le site de prestation avec possibilité d'avoir une arrivée électrique ou de tirer une rallonge. Supplément de 50 € HT.
- Vous prévoyez un espace gonflage de 3 mètres x 3 mètres au minimum si 1 ou 2 bulles ou 3 x 6 minimum si 3 bulles, à l'abri des regards du public et à proximité immédiate du site de prestation, avec arrivée électrique et accès au site de prestation laissant passer la bulle de 2 mètres de diamètres.  
(Attention le gonflage est court, environ 1'30" par bulle, mais bruyant).

**Electricité :** prise électrique 220V indispensable sur le lieu de gonflage. Nous venons avec 40 mètres de rallonge.

**Dimensions bulles :** 2 mètres de diamètres : L'intégralité du parcours, en partant de l'espace gonflage aller-retour doit pouvoir laisser passer la bulle de 2 mètres de diamètres.

**Sol :** « propre », « lisse » et « plat » (aucune marche, ni passage de câble, ni autre obstacle même petit). Les pelouses en bon état sont possibles, le goudron en bon état est possible, les pavés plats et bien jointés sont possibles. Une légère pente est aussi possible.

**Sonorisation :** la musique est fournie sur CD ou I-POD. Prévoir sonorisation adaptée à l'événement. A défaut nous pouvons venir avec une enceinte amplifiée autonome et mobile.

Merci de prévoir :

Une loge avec tables et chaises, avec un lavabo.

Une place de parking.

Boissons et grignotage.

### **EN CAS DE MAUVAIS TEMPS :**

Dans les cas où se déclenche vent fort, pluie, verglas ou neige, l'Organisateur se doit de prévoir un espace couvert de repli.

Le responsable de l'équipe artistique se réserve le droit de jouer en extérieur ou non dans les cas litigieux.